

# Procès-Verbal de l'assemblée générale annuelle du CSPE-UQAM

du 7

octobre

2015



## 0.0 Ouverture de l'assemblée générale

Mélissa Renaud propose l'ouverture.  
Appuyé par Céline Magontier  
AU

## 1.0 Élections du Praesidium

Mélissa Renaud propose qu'Aurélié Paquet assure la présidence de l'assemblée et qu'Etienne Lavigne en assure le secrétariat.  
Appuyé par Alysia  
A.U.

## 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Sophie Mauzerolle propose l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture de l'assemblée

1.0 Élection du preasidium

2.0. Adoption de l'ordre du jour

3.0 Adoption du dernier procès-verbal

4.0 Traitement avis de motion

5.0 États financiers

6.0 Changements de comptable

7.0 Prévisions budgétaires 2015-2016

8.0 Présentation du plan d'action

8.1 Adoption du plan d'action

9.0 Élections

10.0 CPE

11.0 Varia

12.0 Fermeture de l'assemblée

Appuyé par Émilie Tremblay

A.U.

### **3.0 Adoption du dernier procès-verbal**

#### **4.0 Avis de motion**

4.1 Catherine Couture propose :

Que l'article 3.2.4. « Quorum » soit modifié : que le quorum du conseil d'administration devienne

50%+1 des administrateurs-trices en poste.

Appuyé par Mélissa Renaud

A.U.

#### **5.0 États financiers**

5.1 Mélissa Renaud propose qu'Alysia Melnychuk nous fasse une présentation de 5 minutes sur les états financiers.

Appuyé par Léa Laplante

AU

5.2 Valérie Vinuesa propose un période de questions/réponses de 5 minutes.

Appuyé par Sophie Mauzerolle

AU

#### **6.0 Prévision budgétaire**

6.1 Mélissa Renaud propose qu'Alysia Melnychuk nous fasse une présentation de 10 minutes ainsi qu'une période de questions/réponses de 10 minutes sur les prévisions budgétaires.

Appuyé par Céline Magontier

A.U.

6.2 Sophie Mauzerolle propose que les prévisions budgétaires soient adoptées telles que présentées par Alysia Melnychuk.

Appuyé par Julie Déziel

6.3 Valérie Vinuesa fait une proposition privilégiée d'une période d'information de 2 minutes sur les prévisions budgétaires.

Appuyé par Léa Laplante

AU

Sur la proposition sur les prévisions budgétaires.

AU

## **7.0 Changement de comptable**

Alysia Melnychuk propose :

Considérant le travail effectué par la firme Gestion Équitable n'est pas satisfaisant;

Considérant que les frais professionnels de Gestion Équitable s'avèrent élevés comparés à une soumission de la firme comptable ASBL;

Considérant que ASBL est aussi comptable du CPE Tortue Têtue.

Que l'on remplace le comptable par Youcef Ait du cabinet ASBL.

Appuyé par Valérie Vinuesa

A.U.

## **8.0 Plan d'action**

Céline Magontier propose que Mélissa Renaud fasse une présentation de 5 minutes sur le plan d'action 2015-16.

Appuyé par Alice Lefevbre

AU

8.2 Céline propose que le plan d'action soit adopté tel que présenté par Mélissa Renaud.

Appuyé par Julie

AU

## **9.0 Élections**

9.1 Mélissa Renaud propose qu'il y ait un temps de présentation pour chaque personne qui souhaiterait se présenter sur le conseil d'administration du CSPE, d'une durée de 1 minute par personne.

Appuyé par Valérie Vinuesa

A.U.

Faiza Mahallem propose l'élection de :

Cynthia St-Pierre au poste de représentante AÉSG;

Marie-Pier Manseau au poste de représentante AFELC;

Sophie Mauzerolle au poste de représentantE membre parents-bénévole;

Léa Laplante au poste de représentante du CPE Tortue Têtue;

Céline Magontier au poste de représentante AFESH;

Francis Dolan au poste de représentant AFESPED.

Appuyé par Jessica

A.U.

## 10.0 Lettres patentes

10.1 Méliissa propose un ajournement de l'assemblée.

Appuyé par Faiza

Rejetée à majorité

## 10.2

Catherine Couture propose :

Considérant que les statuts et règlements du CSPE ont été modifiés durant l'AG du 16 janvier 2012 et du 7 octobre 2015;

Considérant qu'une demande de lettres patentes doit être effectuée dans les 6 mois suivant une assemblée générale au cours de laquelle les statuts et règlements ont été modifiés;

Considérant que les délais pour faire une demande de lettres patentes sont dépassés;

Que les changements apportés aux statuts et règlements du CSPE suivant:

### 1.5. Mission

La mission du CSPE-UQAM est de faciliter la conciliation famille-études et d'améliorer la condition socio-économique des parents étudiants de l'UQAM **dans une perspective d'accessibilité aux études**. L'organisme a également pour mission de développer l'entraide et la solidarité entre les membres de cette population étudiante. Le CSPE-UQAM veut favoriser la visibilité et la reconnaissance des parents étudiants et sensibiliser la communauté uqamienne et le large public à leur situation particulière.

### 1.6. Application de la mission du CSPE-UQAM

Le CSPE-UQAM entend appliquer sa mission en:

Développant et en mettant en place des projets durables de soutien aux parents étudiants;

Créant un lieu de rencontre et d'échange

Organisant des activités ou des événements permettant la rencontre et l'échange entre parents;

**En développant et en diffusant du matériel d'information et de sensibilisation;**

**Représentant les parents auprès des instances appropriées et en participant activement dans les lieux de concertation;**

Participant activement dans les lieux de concertation.

### 1.7. Principes de base

**Le féminisme, la démocratie, l'égalité et la solidarité sont les principes sur lesquels s'appuie le CSPE-UQAM dans la réalisation de sa mission.** défend des principes

Pour la reconnaissance du statut et des droits des parents étudiants à l'UQAM et ailleurs.

Pour l'accessibilité aux études de tous et toutes, sans discrimination.

Pour Les principes de démocratie, d'égalité et d'entraide.

### **Proposition de fusion des articles 3.2.7 et 3.2.8 :**

#### **3.2.6. Retrait d'un membre du conseil d'administration**

Est considéré comme ne faisant plus partie du conseil d'administration, tout membre qui

Présente sa démission par écrit;

S'absente trois (3) fois consécutives sans raison valable durant une même année d'exercice;

Est destitué;

Malheureusement décède.

Tout au long de l'année, en cas de poste vacant, le Conseil d'administration peut accepter les candidatures et procéder à la cooptation pour combler ledit poste. La personne cooptée devra soumettre à nouveau sa candidature à l'assemblée générale annuelle suivante pour continuer à siéger au C.A.

#### **3.2.7. Vacance et remplacement**

Il y a vacance quand un officier démissionne, décède ou s'absente trois (3) fois de suite sans raison valable. Le conseil d'administration doit prononcer par résolution la destitution de l'officier démissionnaire ou absent. Il peut demander à une administratrice ou à un administrateur de combler le poste et de compléter le mandat de l'officier en question.

Par :

#### ***3.2.6. Vacance et remplacement***

*Est considéréE comme ne faisant plus partie du conseil d'administration, toute ou tout membre qui :*

*présente sa démission par écrit;*

*s'absente trois (3) fois consécutives sans raison valable durant une même année d'exercice;  
est destituéE;*

*malheureusement décède.*

*Le conseil d'administration doit prononcer par résolution la destitution de l'officier démissionnaire ou absent. Tout au long de l'année, en cas de poste vacant, le Conseil d'administration peut accepter les candidatures et procéder à la cooptation pour combler le poste vacant. La personne cooptée devra soumettre à nouveau sa candidature à l'assemblée générale annuelle suivante pour continuer à siéger au C.A.*

Soient adoptés.

Appuyé par Céline Magontier  
AU

**10.3** Céline Magontier propose la levée de l'assemblée.

Appuyé par Sophie Mauzerolle  
A.U.